

LA GARLANDE

CHAMBRES D'HOTES GITES DE FRANCE GERS-GASCOGNE

### CONDITIONS GENERALES

*Le meilleur accueil est réservé à nos hôtes, que nous recevons dans notre maison comme des amis.  
Nous leur demandons simplement de respecter le caractère paisible de la maison et son charme.*

**Arrivée :** Nous vous accueillerons de préférence entre 16 heures et 19 heures. Si vous arrivez en-dehors de cette plage horaire vous devez nous prévenir. Nous préférons connaître à l'avance l'heure approximative de votre arrivée.

**Départ :** Les chambres doivent être libérées avant 11 heures, sauf accord spécial.

**Acompte :** Nous vous demanderons de régler à l'avance un acompte correspondant à 25% du montant du séjour (ou au minimum une nuitée), par chèque ou par virement bancaire. Dès réception nous vous enverrons un courrier de confirmation.

**Annulation de la réservation :** Toute annulation doit être notifiée par lettre. L'acompte nous reste acquis, sauf en cas de force majeure ou si nous pouvons relouer la chambre. Si l'annulation intervient moins d'une semaine avant la date prévue du début du séjour, nous pourrions vous demander le solde du prix de l'hébergement si nous ne parvenons pas à relouer la chambre.

**Non présentation:** Si vous ne vous manifestez pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, nous pouvons disposer de la chambres. L'acompte nous reste acquis et nous nous réservons le droit de vous demander le solde du prix de l'hébergement.

**Séjour écourté :** En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement nous reste acquis, sauf en cas de force majeure ou si nous pouvons relouer la chambre.

**Annulation par le propriétaire :** En cas d'annulation de notre fait, nous vous restituerions l'intégralité des sommes versées.

**Taxe de séjour :** Une taxe de séjour est demandée par la Communauté de Communes Bastides de Lomagne ; nous la recouvrons et la reversons ensuite au Trésor public. Le montant actuel pour les chambres d'hôtes est de 0,60€ par adulte par jour.

**Animaux :** Les animaux, quels qu'ils soient, ne sont pas acceptés. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, et si le client préfère partir il doit payer l'intégralité du séjour réservé.